



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 9128 pétitionnaires.

**Désignation :** Citoyennes et citoyens du Québec

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration d'Hydro-Québec avait approuvé le projet de retubage et de réfection de la centrale Gentilly-2 tel qu'autorisé par le BAPE en juin 2008 et que par conséquent des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars ont déjà été encourus;

**ATTENDU QU'UN** rapport final doit être déposé incessamment par la Commission canadienne de sûreté nucléaire suite aux événements survenus à Fukushima en mars 2011;

**ATTENDU QUE** la décision du Gouvernement aura un impact direct sur les 800 travailleurs de la centrale et leurs familles provenant de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec ainsi que sur plusieurs centaines d'emplois indirects dans de nombreuses entreprises agissant en soutien à l'exploitation;

**ATTENDU QUE** les impacts économiques majeurs de la décision commandent qu'on prenne le temps d'analyser tous les aspects du projet avant de statuer;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement doit prendre une décision éclairée en ayant en main toutes les données;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, appuyons la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 et demandons à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec qu'il agisse de façon responsable dans ce dossier et qu'il reconsidère sa décision du 20 septembre 2012 de fermer la centrale nucléaire Gentilly-2.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Danielle St-Amand, Trois-Rivières**

19-11-2012

**Date de signature de l'extrait**